

L'AMIANTE DANS LES TOITURES

Dans la majorité des bâtiments construits avant 1985, l'amiante a été utilisé dans une multitude de matériaux de construction comme les isolants thermiques, acoustiques et ignifuges, les plâtres, les carreaux de plancher et les carreaux insonorisants de plafond. Qu'en est-il des matériaux servant à fabriquer les couvertures de toiture? Malgré la croyance populaire, ces matériaux peuvent aussi contenir de l'amiante. En effet, l'amiante peut se trouver dans la couverture multicouche, le papier goudronné (papier noir), les bardeaux d'asphalte et les isolants.



PROBLÉMATIQUE

Lorsque les matériaux des couvertures contenant de l'amiante sont dérangés durant des travaux, ils peuvent relâcher des fibres respirables d'amiante dans l'air. Ces fibres peuvent être inhalées par les travailleurs et ainsi poser un risque pour leur santé, même si les travaux sont effectués à l'extérieur. C'est pourquoi il est important de déterminer, avant même le début des travaux, si de l'amiante est présent dans les matériaux, comme indiqué dans le Code de sécurité pour les travaux de construction (Code).



La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) se préoccupe de plus en plus de la santé des travailleurs dans le domaine de la réfection des couvertures. Un inspecteur qui suspecte que des matériaux de la couverture contiennent de l'amiante pourrait exiger la fermeture du chantier afin d'en confirmer la présence, causant ainsi un retard dans l'échéancier des travaux. Si, effectivement, les matériaux contiennent de l'amiante, seuls les travailleurs ayant reçu la formation exigée par la réglementation et possédant les outils et les équipements de protection individuels nécessaires pourront entreprendre les travaux. Il en résultera donc pour l'entrepreneur une hausse des coûts et un retard dans l'exécution des travaux.

CARACTÉRISATION

Pour éviter qu'une telle situation survienne, il faut procéder à une caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante dans la couverture. La caractérisation comprend entre autres le prélèvement d'échantillons en suivant un protocole bien précis. Le protocole qui est généralement appliqué au Québec et habituellement accepté par la CSST est celui de l'agence états-unienne Environmental Protection Agency. Ensuite, les échantillons doivent être acheminés à un laboratoire pour être analysés.

MÉTHODE DE TRAVAIL

Lorsque l'analyse en laboratoire révèle que les matériaux contiennent de l'amiante, il faut procéder à leur enlèvement de façon sécuritaire. Les types de chantier ainsi que les protections personnelle et collective à utiliser durant l'enlèvement de l'amiante sont régis par le Code et sont déterminés en fonction de la friabilité des matériaux et du volume de débris généré. Généralement, les matériaux des couvertures sont non friables. Par conséquent, les travaux d'enlèvement d'amiante doivent être effectués en condition Amiante à risque Faible. Sur ce type de chantier, les travailleurs doivent porter un demi-masque avec filtres HEPA permanent ou jetable et utiliser des outils manuels ou des outils électriques équipés d'un système d'aspiration avec filtre HEPA.



Dans l'éventualité où les matériaux de la couverture sont friables, trois types de chantier sont possibles. Il faut donc se référer au Code pour bien déterminer le type de chantier.



Rédigé par : Maxime Veilleux, ing., et Jean-François Auger, ing.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 514 251-1313 ou à info@gesfor.com.

Le Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc. peut vous assister et vous tenir informés sur des sujets d'actualité comme :

- l'amiante et autres matières dangereuses (plomb, BPC, mercure, etc.);
- les moisissures;
- l'inspection des conduits de ventilation;
- la qualité de l'air;
- l'hygiène industrielle;
- la santé et la sécurité au travail;
- l'environnement;
- les sciences du bâtiment.